

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Stade Georges Lefèvre –
espace de rugby -
dénomination**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2018
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 27 septembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 septembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix huit, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON*, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur MIGEON (présent à compter du dossier 18 D 09)

Avaient donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur le Maire
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Monsieur JOUSSE à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180926-18-D-14-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

N° DE DOSSIER : 18 D 14

OBJET : STADE GEORGES LEFEVRE – ESPACE DE RUGBY – DÉNOMINATION

RAPPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye accorde depuis plusieurs années un rôle essentiel au sport comme vecteur d'animation, de vivre ensemble et de bien être. Cette volonté se traduit par un engagement constant à l'aide et au soutien des clubs et association sportives de la Ville et par un investissement important pour maintenir les équipements sportifs à un très haut niveau.

Dans ce contexte et en concertation avec le club, le terrain d'honneur de rugby vient d'être transformé en terrain synthétique avec éclairage, pour accueillir une grande partie des équipes du MLSGP rugbyvelines ainsi que les établissements scolaires intéressés.

L'inauguration de ce nouvel équipement aura lieu le 29 septembre 2018.

Pour mettre en avant les valeurs portées par le sport et le rugby en particulier et en accord avec le Club, il est proposé au Conseil Municipal de nommer le nouvel espace de rugby « FRANCK MESNEL ».

En effet, ce joueur de rugby a été formé au club Rugby Stade Saint-Germanois avant de faire ses débuts en haut niveau au Racing Club de France et d'être international du XV de France où il fut vice champion du monde et vainqueur du Grand Chelem dans le Tournoi des Cinq Nations en 1987.

Grand sportif, Franck Mesnel est aussi un entrepreneur de talent et un homme de communication respecté.

Il est sans aucun doute un exemple pour les jeunes générations du rugby appliquant dans sa vie sportive et professionnelles les valeurs du rugby par son courage, son sens de l'équipe et du respect.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

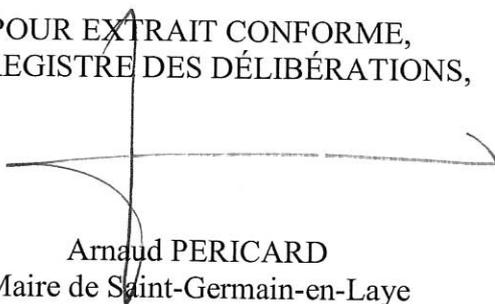
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

NOMME le nouvel espace de rugby du stade Georges LEFEVRE « FRANCK MESNEL ».

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the left at the bottom and a horizontal line extending to the right, ending in a small hook.

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye